

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-732

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 3

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« applicable à l'imposition établie au nom du redevable décédé au titre de l'année du décès »

les mots :

« au titre de l'année du décès, applicable à l'imposition établie au nom du redevable décédé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.